



## Tutelle et protections juridique

-----  
Par pascalou

Bonjour

Mes parents habitent ensemble mais ma mère a une double vie un amant où elle va régulièrement et dormir quand mon père est hospitalisé car il a la maladie d'Alzheimer et fait souvent des chutes à domicile...nous l'a soupçonnons de le laisser seul la nuit et notamment la nuit où il s'est fracturé le col du fémur et est resté au sol certainement plusieurs heures d'après les pompiers... Nous sommes allés l'a voir avec mon frère pour lui proposer de prendre des aides à domicile mais elle refuse car ça l'obligerait d'être présente et ainsi coincée au domicile conjugal.

À présent elle nous menace de tous vendre ... Comment pouvons-nous protéger les biens de notre père pour le mettre à l'abri du besoin dans le cas d'une prise en charge plus lourde et d'un éventuel placement en institut...

Pouvons-nous le mettre sous tutelle malgré qu'il soit mariés

Par une personne hors cercle familial merci

-----  
Par florian15

Bonjour,

C'est votre père qui doit être protégé et en regard de la situation effectivement, envisager peut-être son placement dans un EHPAD dont le grande partie de cette charge financière lui revient, donc à votre mère et en cas d'impossibilité financière le bien est susceptible d'être hypothéqué.

Par ailleurs, une demande de tutelle auprès de son Juge peut lui être soumise aussi par un parent autre que par l'un des conjoints.